



## Sommaire

- 1** //Édito  
//Dessin de Camille Besse

---

- 2** //Injonction à l'innovation  
//Plan Maths : pédagogie en danger  
//AESH : rentrée catastrophique  
//Inclusion : maltraitance pour tous

---

- 3** //Lycée : Pap fait de la résistance  
//LV : qui veut la peau du néerlandais ?  
//Bilan de l'EAF 2022 : des avancées à l'actif du Snes-FSU  
//LV : cocher pour évaluer ?

---

- 4-5** //Dossier - Ce que nous défendons

---

- 6** //Réforme des retraites : la comédie du pouvoir  
//Retraites : 1,1 + 5 ≠ 5,1  
//Budget des lycées : le pédagogique doit-il payer le chauffage ?  
//Le manager du trimestre

---

- 7** //Vrai ou faux ?  
//Mutations : avec le Snes-FSU  
//Le saviez-vous ?  
//Le tweet du mois

---

- 8** //L'agenda du Snes-FSU  
//Hommage à nos camarades  
//Que fait le Snes-FSU ? Permanences  
Violences sexuelles et sexistes au travail  
//Mobilisation

## L'édito Répression syndicale

### De l'intérêt du service...

L'arrivée de Pap Ndiaye aurait pu être l'occasion d'une forme d'apaisement après 5 années d'autoritarisme blanquérien. La suspension sans motif, puis le déplacement « dans l'intérêt du service » de notre collègue Kai Terada par le recteur de Versailles a démontré que le nouveau ministre ne renonçait pas à sanctionner, de fait, l'activité syndicale.

Au moment où sont écrites ces lignes, c'est le droit constitutionnel de faire grève qui est attaqué par un gouvernement entendant réquisitionner les salariés des raffineries, simplement mobilisés pour de légitimes motifs salariaux.

### ... à l'intérêt du chef de service

On le voit, dans le privé comme dans le public, la tentation est forte de « lever les blocages » de façon arbitraire voire illégale. Aurions-nous la chance, dans le quotidien de nos établissements, d'échapper aux manœuvres d'intimidation ? Malheureusement non. Depuis 2 ans, le Snes-FSU est de plus en plus sollicité pour assister des collègues « invité.e.s » au rectorat dans le cadre de la « RH de proximité » (sic), pour des motifs souvent futiles et des situations qui, auparavant, trouvaient une issue dans l'établissement. Et qui pourraient donc donner lieu aujourd'hui à des recadrages ... hors de notre présence, à la demande de chefs d'établissement.

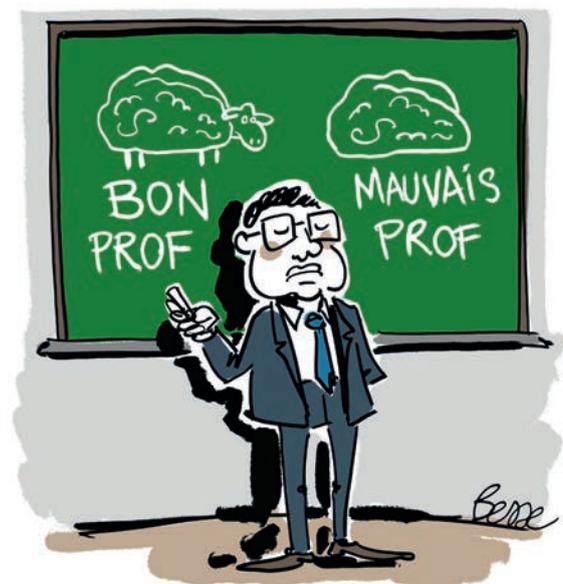
### Résistance au management

Le climat est donc lourd pour l'exercice des libertés individuelles et

collectives, mais il témoigne aussi de la conflictualité sur le terrain : la profession comprend et résiste aux différents procédés et dispositifs (autoévaluation, plan math, injonction obsessionnelle à l'autonomie et à l'innovation) visant à reléguer les personnels au rang d'exécutants... au nom de la « liberté ». Ce sera l'un des enjeux des élections professionnelles, du 1 au 8 décembre : faire gagner le Snes en votant pour la FSU, ce sera faire gagner une conception du service public, débarrassée d'un management inspiré du privé et délétère pour nos métiers.

■ Jean-François Carémel

# NE PAS CONFONDRE



## L'injonction à l'innovation

# Le fonds d'innovation pédagogique Macron : décryptage d'un paradoxe

Le 8 septembre, le Président de la République lançait en grandes pompes le Conseil National de la Refondation (CNR), au centre d'entraînement de l'équipe de France de rugby... Un lieu insolite, choisi pour convaincre l'opinion qu'E. Macron allait cesser de « jouer perso » pour s'inspirer de « solutions collectives », « décidées d'en bas »... en simple animateur du jeu politique, pardon du nouveau débat national.

### De l'autoévaluation au « Fonds d'innovation Pédagogique » (FIP).

Si l'essai médiatique n'a pas été transformé au niveau national, il n'en reste pas moins que des « CNR territoriaux » sont programmés, autour de deux chantiers : la santé et l'école. Dans le 2nd degré, des débats locaux seront « proposés » dans le cadre de cette « nouvelle »

démarche de concertation appelée « Notre école, faisons-la ensemble »... Qui ressemble furieusement au processus d'autoévaluation des établissements : tous les « acteurs » sont invités à s'exprimer et à proposer des solutions pour « faire réussir les élèves, réduire les inégalités et améliorer le bien-être à l'école ». Rien que ça ! Chaque collège, chaque lycée, devrait produire « son » projet, dans le « souci de la différenciation territoriale », pour être sélectionné par un jury académique qui accordera (ou pas) un soutien financier dans le cadre du FIP (150 millions d'euros au titre du budget 2023).

### Derrière l'autonomie et l'innovation, la concurrence généralisée

Paradoxalement, l'injonction à innover ne vise pas à prendre en compte les réalités du

terrain de façon à faire progresser les élèves, mais plutôt à se conformer à un modèle et à des orientations en matière de politique éducative. Il s'agit de laisser croire que les équipes peuvent y parvenir en dépit des suppressions de postes, de les « responsabiliser », sur le modèle de l'expérimentation « Marseille en grand ». Innover, dans le langage néomanagérial, c'est « expérimenter » et donc déroger aux règles nationales. Côté élèves, les innovations attendues doivent favoriser des comportements et réussites individuelles (« acteur », parcours), plutôt que collectives (attaque du groupe classe au lycée). Côté personnel, le projet d'établissement pourrait justifier, *in fine*, le recrutement sur profil par la hiérarchie de proximité et déboucher sur la contractualisation de l'ensemble des moyens-postes.

■ Jean-François Carémel

## Plan Maths

### Ta pédagogie en danger !

Après le premier degré, le « Plan maths » est mis en œuvre au collège. Un *Guide du pilotage pédagogique à destination des chefs d'établissement* est disponible sur Eduscol : 8 fiches, dont certaines très emblématiques du néo-management, donnent des outils aux personnels de direction pour évaluer, contrôler, voire faire pression sur les professeurs de maths, en déterminant ce qu'est un bon cours (ou pas) et en s'immisçant dans le travail d'équipe ! Outre la mise sous tutelle des enseignant.e.s de mathématiques, ce plan est une atteinte à la liberté pédagogique par l'imposition de « bonnes » pratiques : le professeur concepteur de son enseignement disparaît au profit d'un exécutant de pratiques

pédagogiques prescrites et soi-disant adaptées à l'établissement (ex : normalisation de la trace écrite). A cela s'ajoute la volonté d'évaluer à tout va et de généraliser le Laboratoire de maths, présenté comme une nécessité pour réussir alors qu'aucun bilan n'a été tiré des expérimentations menées jusqu'ici.

**Pour le Snes-FSU, ces dispositifs ne règlent pas les questions de fond : conditions d'enseignement dégradées (nombre d'élèves par classe ou disparition des doublages), volume horaire des maths, pertinence des programmes.**

■ Fiona Verhaeghe

## AESH

### Le soutien du Snes-FSU

#### Des contrats AESH revus à la hausse grâce à l'intervention du Snes-FSU !

Moyens insuffisants, collègues non remplacé.e.s, surcharge de travail, temps de pause inexistantes et grosse fatigue seulement quelques jours après la rentrée dans la plus grande cité scolaire de l'Académie...

Les AESH ont alerté les représentants locaux et académiques du Snes-FSU pour obtenir davantage de moyens et améliorer leurs conditions de travail. Au final, ce ne sont pas un ni deux mais trois contrats qui ont été revus à la hausse avec à la clé 20h supplémentaires d'accompagnement. De quoi envisager plus sereinement le métier en attendant un réel statut de catégorie B pour les AESH !

On pourra compter sur nous pour être attentifs à la pérennité de cette mesure à la rentrée 2023 !

**Sandra Enault, Vincent Perlot**  
Cité scolaire Paul Duez/Bettignies, Cambrai



Au collège Deyts de Bailleul, nous avons alerté le rectorat sur l'inclusion d'élèves à besoins particuliers, inquiets pour un élève de 6<sup>e</sup> présentant des troubles du spectre autistique, intégré dans une classe "ordinaire". Il aurait pourtant besoin d'un accompagnement autrement bienveillant de la part de l'institution.

Autres problèmes : cinq élèves ayant des notifications MDPH (pour Ulis) sont affectés en SEPGA alors que cette structure ne leur correspond pas, deux élèves relevant d'Ulis en 6<sup>e</sup> ordinaire doivent se partager une AESH avec un troisième élève : donc 1 AESH pour 3 élèves ! Réponse du rectorat : patience, « l'ouverture d'un dispositif supplémentaire en collège sur le secteur de Flandre intérieure est à l'étude pour l'année 2023. »...

Élisabeth Dufour



Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre,  
**FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX**  
avec les syndicats de la FSU



**Colloque collège**  
**30 mars 2023**

pour tou.te.s  
les adhérent.e.s

## Inclusion

### Maltraitance pour tous

Depuis la loi de 2005, puis la circulaire de 2019, l'inclusion d'élèves à besoins éducatifs particuliers ne cesse de se développer. Ainsi, nous vivons des situations d'enseignement de plus en plus complexes, pris entre la volonté de bien faire notre métier et le sentiment du travail mal fait, ce qui induit mal être et risques psychosociaux. Les injonctions à faire toujours plus avec moins, notamment depuis la mise en place des PIAL, sont ressenties comme de la maltraitance institutionnelle. Comment mener à bien notre mission avec des effectifs surchargés ? Les DASEN Nord et Pas-de-Calais refusent toujours par exemple de comptabiliser les élèves d'ULIS inclus dans les classes ordinaires.

#### Pour une école réellement inclusive qui préserve la santé des personnels, le Snes-FSU revendique :

- le respect de la loi qui comptabilise les élèves d'ULIS dans les classes ordinaires ;
- des allègements d'effectifs dès lors qu'il y a inclusion dans une classe ;
- la création des structures et dispositifs dans tous les types d'établissement (SEPGA, ULIS, UPE2A) ;
- la formation et le recrutement d'AESH titulaires de la Fonction publique ;
- la suppression des PIAL qui entraînent une mutualisation néfaste des AESH.

■ Magali Laumenerch, Marie Cattelain

## Pap fait de la résistance

Au lieu de reconnaître les dysfonctionnements et l'iniquité des réformes du lycée, du bac, et de l'orientation (Parcoursup), le ministère de l'Éducation nationale s'enfonce toujours plus dans la tornade qu'il a lui-même créée, et y entraîne élèves et enseignant.e.s.

En effet, il maintient les épreuves de spécialités entre le 20 et le 22 mars, avec un "resserrement" des programmes souvent mal jaugé (sans concertation), inutile (en LLCE), voire inexistant (comme en mathématiques, où un point a même été ajouté puis retiré quelques jours après la parution du BO !) ou créant des inégalités entre les candidat.e.s.

Cette décision contraire aux demandes de quasiment tous les syndicats - voeu inter-syndical au Conseil Supérieur de l'Éducation : Snes-FSU, Unsa (SE, Snpden), CGT,

### Langues vivantes

## Qui veut la peau du néerlandais ?

Des moyens conséquents, promis à l'époque par le candidat X. Bertrand, ont été donnés à l'ANVT, Akademie voor Nuuze Vlaemsche Taele (Académie pour notre langue flamande) pour créer l'ILRF (Institut de Langue Régionale Flamande). Cette association identitaire défend depuis 20 ans le développement du flamand occidental de France puis a changé son fusil d'épaule pour « s'ouvrir » au dialecte flamand occidental de Belgique.

Après 6 mois d'expérimentation, l'ILRF rencontre déjà des difficultés pour trouver des enseignant.e.s locuteurs.trices du flamand de France car les salaires français de contractuel (bien moins élevés qu'en Flandre Occidentale) n'attirent pas les profs belges. Nous approuvons l'opposition de la rectrice de l'académie de Lille à la proposition de former des enseignant.e.s

### Bilan de l'EAF 2022

## Des avancées à l'actif du Snes-FSU

La section académique du Snes-FSU se bat pour améliorer les conditions de passation des oraux de l'EAF. À l'initiative de la FSU qui a présenté un rapport détaillé concernant les sessions précédentes dans toutes les académies, le CHSCT ministériel a rendu des préconisations le 3 décembre 2021 (<https://www.snes.edu/article/eaf-ne-pas-y-laisser-sa-sante/>). Fort de ce document, le S3 de Lille a porté des revendications au sein des différents comités de suivi des examens organisés par le rectorat et a obtenu des améliorations :

- les convocations sont arrivées le 24 mai ;
- les récapitulatifs ont été donnés le 10 juin ;
- les oraux ont commencé le 23 juin.

La DEC, en envoyant les convocations bien en amont, a pu réajuster l'organisation et la répartition des oraux et écrits en fonction des difficultés rencontrées par les collègues et en établissant, avec les IPR, un équilibre entre le nombre de copies et de journées d'oraux (y compris épreuves de spécialités).

SNALC, SUD éducation - impose une pression insoutenable aux professeurs et aux élèves qui devront être prêts avant la fin du deuxième trimestre !

Si le Grand Oral s'est un peu mieux déroulé en juin 2022, les conditions de passation sont très variables d'un établissement ou d'une discipline à l'autre, provoquant chez certain.e.s candidat.e.s un légitime sentiment d'injustice.

Le retour des mathématiques annoncé en grande pompe n'en n'est pas vraiment un : un enseignement non obligatoire de 1h30 par semaine et sans connaissance de son poids pour l'obtention du baccalauréat a été proposé aux élèves de 2nde après les conseils de classe du 3ème trimestre. Pour la rentrée 2023, dans le tronc commun, à tous les élèves, 1h30 de maths est ajoutée aux 2h d'enseignement scientifique.

volontaires "qui auraient seulement un cours d'avance sur les élèves" et nous nous interrogeons sur leur perspective de carrière, étant qu'il n'existe aucune étude universitaire ni programme pour un éventuel concours (encore faudrait-il qu'il y ait des œuvres à étudier).

Après avoir développé son propre dictionnaire, l'ILRF est en train d'inventer une orthographe et une grammaire pour un dialecte oral. Ainsi, quels seront les moyens alloués à cette association qui aura tout le loisir de vendre ses propres manuels scolaires aux établissements ?

La FSU dénonce le choix du ministère d'avoir reconnu le flamand occidental en tant que langue régionale de l'Éducation nationale sans qu'une réelle expertise indépendante n'ait été menée sur le terrain. Même dans une perspective utilitariste, les arguments

Pour l'oral, des améliorations significatives sont à noter, grâce à nos interventions :

- le nombre de candidat.e.s est passé à 11 par jour ;
- la séquence de 5 jours d'interrogation a été à nouveau coupée par une pause d'un week-end ;
- les candidat.e.s auront la plupart du temps été soigneusement accueillis par les personnels de surveillance des centres d'examen avec l'installation de salles de préparation.

Évidemment, de nombreux problèmes sont encore à résoudre : dématérialisation des copies, rémunération ridicule des oraux... C'est en nous appuyant sur les recommandations du CHSCTMEN que nous parviendrons tous ensemble à obtenir les garanties pour faire passer l'examen dans de bonnes conditions.

**La prise au sérieux de l'examen par l'insitution est une nécessité absolue pour rendre sa valeur au baccalauréat.**

■ Odile Deverne, Sébastien Quéniart

Quant aux attestations et autres certifications (langues vivantes et PIX par exemple), elles sèment la confusion par une évaluation des élèves sans réel caractère national ni validité reconnue !

Les enseignant.e.s et les élèves ont besoin de sérénité et de sens dans leur métier et leurs apprentissages.

**Le Snes-FSU continue de dénoncer les aberrations de la réforme du lycée et du bac et porte un projet autrement plus ambitieux.**

Voir ici : <https://www.snes.edu/dossiers/lycee/>

■ Sarah Chaudesaigues

Report des épreuves de spécialité en juin : signez la pétition !



font défaut : le flamand n'a pas de valeur sur le marché de l'emploi belge contrairement au néerlandais selon le VDAB (équivalent flamand du Pôle Emploi).

La FSU regrette que le ministère (sous la pression de la Région) renonce à renforcer une formation de néerlandais déjà implantée avec des personnels qualifiés et à leur donner les moyens pour la réussite des élèves.

Disparition des dérogations indispensables pour faire vivre certaines options et des moyens spécifiques donnés aux options LVC, réforme du lycée qui a massacré les options sans s'occuper de la poursuite d'études pour les élèves de LVB (pas de CNED, impossibilité de passer les concours des grandes écoles, pas de classes préparatoires) : le néerlandais se meurt. Le choix politique en faveur du flamand est à ce titre une catastrophe.

■ Guillaume Brioul

### Langues vivantes

## Cocher pour évaluer ?

L'attestation de niveau de langue, qui devait faire l'objet d'évaluations communes dans les établissements (avec banque nationale de sujets), n'est pas supprimée pour la session 2023, comme elle l'a été en 2022. Elle sera désormais « simplement » éditée à partir des cases compétences du livret scolaire. Ceci nous plonge dans le tout contrôle continu supposant que cocher des cases, c'est facile et magique alors que nous enseignons dans des classes chargées, avec programmes lourds et horaires insuffisants. Si des collègues de LV souhaitaient maintenir des évaluations communes, cela devra se faire en dehors de tout cadre officiel et sans banque de sujets.

Ces attestations vont conforter la généralisation des certifications payantes et nous éloignent toujours plus de ce qui donnait du sens à notre métier : un enseignement ambitieux pour tou.te.s nos élèves avec des épreuves nationales, terminales et anonymes. **Le Snes-FSU demande la suppression de ces attestations.**

■ Sarah Chaudesaigues, Marilyn Shirley, Catherine Piecuch



### "Innovation pédagogique"

#### De l'expérimentation à la contractualisation

L'académie de Lille a été dès la rentrée 2021, une des trois retenues pour mener une expérimentation sur les CLA (contrats locaux d'accompagnement). Dès le début, le Snes-FSU a dénoncé cette contractualisation (contrat de 3 ans entre le rectorat et les EPLE). Instaurés en marge de l'éducation prioritaire, et avec très peu de moyens, ces CLA sont un outil de déréglementation et une menace pour l'éducation prioritaire. De plus, ils constituent un moyen détourné d'attribuer des fonds publics à l'enseignement privé sous contrat, ce que nous avons été les seuls à dénoncer dans les instances académiques.

L'expérimentation a été étendue à 12 nouvelles académies à la rentrée 2022, et poursuit ainsi son travail de déréglementation, tentant d'attirer les collègues via des bonus pour les mutations ou l'accès à la classe exceptionnelle

Les CLA ont préfiguré le Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP), prévu pour la rentrée 2023, et qui devrait être discuté dans des concertations locales d'ici décembre.

**Le Snes-FSU s'opposera au FIP comme il rejette tous les dispositifs de contractualisation, qui dérèglementent, mettent en concurrence et accroissent les inégalités.**

■ Fiona Verhaeghe

### AESH

#### Un vrai métier, un vrai statut, un vrai salaire

A écouter le ministre, les AESH n'ont aucune raison de se plaindre : leurs conditions de travail seraient une grande préoccupation du ministère, et leur grille indiciaire aurait été revalorisée...

Outre que cette revalorisation ne concerne que les deux premiers échelons, la rentrée 2022 nous démontre que les AESH sont encore confronté.e.s à de nombreuses difficultés, maintes fois signalées : changements d'emploi du temps imposés, changement d'affectation sans discussions au préalable, absence d'autotests, quotités et missions non respectées...

À la création des PIAL, contrairement à d'autres (comme le SNALC, le Sgen-CFDT et l'UNSA), la FSU avait dénoncé le dispositif et mis en garde contre les risques qu'il comportait. La réalité nous a une fois de plus donné raison et nous continuons de défendre les AESH. **Que ce soit par notre victoire sur la règle de l'arrondi supérieur ou par des victoires plus localisées, nous avons réussi à obtenir la réintégration de tous les collègues qui nous ont sollicités et grâce à notre intervention, ces collègues ont pu réintégrer leur établissement d'origine.**

■ Kevin Plouviez

### Métiers

#### Pour le respect de notre expertise

L'administration accuse régulièrement le Snes et la FSU de ne revendiquer que des « moyens », laissant entendre que nos revendications se limiteraient à l'arrêt des suppressions de postes notamment et à la défense de l'intervention de l'Etat. En réalité, c'est tout l'enjeu des politiques éducatives menées depuis les années 2000 (au moins) de réduire le coût de l'école publique, en mettant en avant la capacité des équipes de terrain à trouver des « marges de progrès », y compris quand les effectifs par classe explosent. Ce serait « sortir de sa zone de confort »...

Au Snes-FSU nous contestons cette conception de l'autonomie, dont l'objectif non avoué n'est pas de donner « plus de liberté au terrain ». Il s'agit en réalité d'offrir à la hiérarchie des outils pour gérer la pénurie sur l'offre de formation (réformes du collège et du lycée) et des dispositifs pour mettre la main sur nos pratiques. Le Snes-FSU dénonce un management imité du privé pour conformer nos métiers à des objectifs chiffrés (autoévaluation, PLE en lycée, évaluation « par compétences » en collège).

■ Jean-François Carémel



# ... à vos côtés pour gagner !

## Concours

### Pour une formation de haut niveau

La réforme de la formation et des concours fait entrer les collègues dans le métier par la voie de la précarité, notamment par la multiplication de dispositifs insécures (AED prépro et étudiants contractuels alternants) présentés comme propédeutiques à la réussite aux concours, mais également par l'affectation des stagiaires à temps plein aux dépens de leur formation.

Aux fondements de cette réforme, se trouve l'idée selon laquelle la meilleure voie de formation serait celle du terrain, et finalement de l'imitation ; le tout au détriment de la consolidation des savoirs disciplinaires qui permettent pourtant à chacun d'être acteur et concepteur de son activité professionnelle.

Quand d'autres organisations syndicales ont applaudi l'ensemble de ces dispositifs, et donc l'action de l'ex-ministre Blanquer, le Snés-FSU ne cessait d'en dénoncer les effets pervers et d'exiger :

- la mise à plat de la formation et des concours ;
- l'affectation des entrants dans le métier en surnombre et sur le service du tuteur ou de la tutrice volontaire ;
- une formation de haut niveau avant et après le concours, ancrée dans la maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- un pré-recrutement dès la L2 sans condition de service à effectuer en responsabilité.

■ Maeva Bismuth

## Conditions de travail

### Se battre pied à pied

Au quotidien, les militants et militantes FSU en CHSCT, accompagnent les collègues sur toutes les questions conditions de travail et santé au travail :

- accès au Registre Santé et Sécurité au Travail ;
- dossiers de reconnaissance en accident de service ;
- accompagnement en cas de management abusif ;
- défense de l'ensemble des droits en matière de protection des agent.e.s par l'employeur.

La FSU oblige le ministère et le rectorat à reconnaître que l'organisation du travail, pensée sans la prise en compte de l'expertise des agent.e.s, est facteur de violence institutionnelle. Nous avons ainsi obtenu :

- l'ouverture de nombreux chantiers pour améliorer les conditions de travail ;
- la dématérialisation du Registre Santé et Sécurité au Travail pour les 80 000 agent.e.s de l'académie.

Les risques psycho-sociaux sont au cœur de notre engagement et de nos combats :

- impact des réformes du système éducatif ;
- conséquences du numérique et du télétravail sur la santé ;
- impact de la mise en place des PIAL sur les conditions de travail ;
- éradication de toute forme de violence au travail dont les violences sexuelles et sexistes.

Nos combats portent aussi sur les grands enjeux de santé au travail :

- protection individuelle en période de pandémie ;
- qualité de l'air intérieur, amiante ;
- droits des personnels porteurs d'un handicap.

Ce sont autant d'axes sur lesquels aucun recteur ne pourra un jour prétendre qu'il n'a jamais été alerté de la dégradation des conditions de travail et de la souffrance qui en découle.

■ Gabrielle Bonicel, Ludivine Debacq

## Carrière / salaires

### Pour une augmentation immédiate de 10%

Nos carrières et rémunérations sont liées au statut général de la fonction publique. Nos missions et notre travail ne dépendent donc pas d'un contrat mais du Code général de la fonction publique.

Le statut général de la fonction publique a été créé après la 2<sup>de</sup> guerre mondiale pour protéger les fonctionnaires... et les citoyens. C'est la mission de service public et la notion d'intérêt général qui en sont les fondateurs. Depuis une vingtaine d'années, ce statut est attaqué par les politiques libérales qui visent à individualiser les métiers et les missions. C'est le sens de la loi de transformation de la fonction publique (2019) : son but est de calquer la fonction publique sur des modes de management toxiques issus du privé, en cherchant à remplacer le statut par le contrat, qui précarise et isole les fonctionnaires face à leur employeur. La même idéologie libérale se retrouve dans les tentatives de lier nos rémunérations à un "mérite" illusoire et, en réalité, synonyme de soumission. **La FSU et le Snés s'opposent à ces logiques qui mettent les personnels en concurrence et sous la pression des hiérarchies locales, tout en "justifiant" l'absence de hausse générale des salaires. La FSU et ses syndicats exigent une augmentation immédiate de 10% des salaires pour toutes et tous, sans aucune contrepartie. Ils revendiquent également une carrière accélérée se déroulant sur les trois grades avec transformation de la classe exceptionnelle en débouché de carrière pour toutes et tous.**

■ Willy Leroux

## ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE JE VOTE SNES, JE VOTE FSU



ENSEMBLE POUR REVALORISER LE SECOND DEGRÉ

1	Dès maintenant, <b>J'OUVRE MON ESPACE ÉLECTEUR</b>	
2	Dès le 1er décembre, <b>JE VOTE</b> avec ✓ mes identifiants ✓ ma notice de vote	
Oups !	<b>J'AI PERDU MA NOTICE DE VOTE,</b> pas de panique !	

## Réforme des retraites

### La comédie du pouvoir

Il faudra donc attendre décembre et le 3<sup>ème</sup> acte de la concertation annoncée le 5 octobre pour discuter des mesures paramétriques (âge légal de départ et/ou durée de cotisation) à mettre en œuvre pour sauver un système prétendument « en péril ».

Qui peut encore croire à cette fable politique, mise en scène à grand renfort de communication, alors que le rapport du COR, paru en septembre, insiste sur la maîtrise (et même la baisse) des « dépenses » de retraite projetées ? « Jusqu'à 2070, malgré le vieillissement progressif de la population française la part des dépenses de retraite dans la richesse nationale serait stable ou en diminution ».

Le léger déficit pour la période 2027-2032 ne correspond qu'à l'épaisseur du trait de crayon : pour 100€ de pensions versées ne rentrerait que 97€ de recettes. Il ne justifie aucunement une réforme d'une telle

ampleur. De plus il résulte d'un artefact : le COR utilise les données du gouvernement sur le chômage prévu en 2027 (5%), et la cible retenue par le COR en 2032 (7%). Déficit hypothétique d'une croissance déprimée et d'un chômage qui augmente.

Mais la révélation finale nous est fournie par le gouvernement lui-même dans le projet de loi de finances 2023 : la suppression de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) entraînant une baisse des ressources publiques, « les administrations de sécurité sociale participeront à la maîtrise de l'évolution des dépenses, permise notamment par la réforme des retraites ».

**Ou quand on demande aux actifs et actives et aux retraité.e.s de financer les cadeaux faits aux entreprises sous couvert de justice sociale : une belle tartufferie !**

■ Eric Duflos, Laetitia Logeon



### Le manager du trimestre

#### Que des champion.nes !

"Ah la la Nelson, c'est serré-serré..." Qui va l'emporter ce trimestre-ci ? Deux chef.fes d'établissements ne savent plus quoi inventer pour se démarquer. L'une décide d'organiser une visite touristique en bus le jour de la pré-rentreée... Et si les profs ne veulent pas monter dans le bus, la principale viendra les chercher jusque dans la salle des profs, ou les couloirs, ou les salles de classes, quitte à dire que c'est obligatoire... Les préparations pour la rentrée des élèves peuvent attendre.

Autre nouveauté : trouver un gage pour un TZR sans affectation. Ce sera enseigner le Français Langue Etrangère ! Sans formation ni certification bien sûr, allez, pour le fun et le challenge ! Il faut savoir sortir de sa zone de confort !

On vous l'a annoncé : que des champion.nes ! Qui choisirez-vous pour le haut du podium ? Votez, en attendant les élections professionnelles du 1<sup>er</sup> au 8 décembre.

■ Sarah Chaudesaigues

## Retraites

### 1.1+5 ≠ 5.1

En janvier 2022, les pensions du régime général ont subi un « rattrapage » de 1,1 % au titre de l'année 2021. En juillet 2022, le gouvernement a annoncé (et fait voter) une revalorisation de 4 %. Devant les media, Bruno Lemaire explique que les retraité.e.s n'ont pas à se plaindre car ils ont bénéficié de deux augmentations : une de 1,1 % et l'autre de 4 %, c'est-à-dire de 5,1 % à la hauteur de la prévision du gouvernement pour 2022.

Et bien non ! Prenons une pension de 1000 euros en décembre 2021. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle sera de 1011 euros (soit un total de 6066 euros pour 6 mois). Au 1<sup>er</sup> juillet, elle passera à 1051 euros (soit 6306 sur les 6 derniers mois). Total : 6066 + 6306 = 12372. Or 12372 : 12 = 1031 soit en moyenne 31 euros de plus par mois par rapport à 2021. Les pensions auront donc subi une revalorisation de facto de 3,1 % et une baisse de 2,4 % par rapport aux prévisions de l'Insee !

Attendue fin juillet mais reportée à fin août dans un premier temps car la loi a été votée « trop tard », cette revalorisation n'a été versée que fin septembre pour ce seul mois et les retraité.e.s devraient percevoir le rattrapage de juillet et août fin octobre !

■ Agnès Huret

## Budget des lycées

### Le pédagogique doit-il payer le chauffage ?

Le « bouclier tarifaire » ne s'appliquant pas aux établissements scolaires, les factures de gaz et d'électricité explosent en passant de 40 millions d'euros en 2021 à 60 millions en 2022 et elles atteindraient 147 millions en 2023 pour les 272 lycées de la Région.

Du propre aveu de la Région, le budget qu'elle allouera aux lycées pour 2023 ne couvrira que 60% de leurs besoins ; des dotations supplémentaires seront distribuées au fil de l'eau quand les budgets initiaux ne suffiront plus à payer les factures. Le projet de budget, présenté et voté au CA de novembre, se fera donc avec des dotations insuffisantes. Outre « l'insincérité » de cette démarche, cette situation va permettre à la Région de faire pression sur les administrateurs pour les enjoindre à prélever encore un peu plus sur leurs fonds de réserve et pour exiger d'eux qu'ils privilégient les crédits de viabilisation (ALO) au détriment des activités pédagogiques (AP) ou de restauration. Lors d'un CA au lycée de Liévin, une élue régionale de la majorité avait lancé

cet avertissement : « entre mettre des enfants dans des bus (sic) et chauffer les classes, il faudra choisir ».

Beaucoup d'établissements ont déjà dû fonctionner l'an passé avec un budget en AP non revalorisé par rapport à celui de 2021. Or l'inflation érode sérieusement les deux principales lignes budgétaires de l'AP à savoir les frais de photocopies (hausse de 70% des prix de la papeterie) et les sorties et voyages (hausse des carburants). Bloquer l'AP, c'est de fait réduire l'offre éducative. Le contexte international extraordinaire ne doit pas dédouaner les collectivités locales et l'Etat de leurs responsabilités politiques. La qualité du bâti constitue une part importante de l'équation énergétique. Mais plutôt que d'investir dans la rénovation thermique des établissements du public, X. Bertrand préfère pour l'heure prendre à la charge du contribuable les factures de chauffage des 150 lycées privés de la région.

■ Olivier Mathieu



## Vrai ou Faux ?



**FAUX !**

« *Le travail et l'engagement des assistants d'éducation sont désormais sécurisés* »...

... C'est ce que déclarait cet été le ministre suite à la parution du décret relatif à la CDIisation des AED. Certes, la mise en œuvre de la CDIisation pour les AED arrivant au terme de leurs 6 ans était une mesure attendue par de nombreuses et nombreux collègues. Pour autant, des questions importantes ne sont toujours pas réglées : mobilité, temps et conditions de travail, etc.

De plus, le décret prévoit que les AED puissent bénéficier « *au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel conduit par le chef d'établissement (...) ou par le conseiller principal d'éducation par délégation* », sans pour autant préciser les modalités ou les attendus de cette évaluation. Sur la rémunération, il est précisé que pour les AED en CDI, celle-ci fera « *l'objet d'un réexamen au moins tous les trois ans au vu des résultats de l'entretien professionnel* » : drôle de façon de « *sécuriser* »

l'engagement des AED, d'autant que pour l'heure aucune grille salariale n'a été publiée ! Le néo management a encore de beaux jours devant lui...

Le Snes-FSU n'a pas manqué de dénoncer cette disposition lors du CTM de juillet, puisqu'elle fait des CPE les supérieurs hiérarchiques directs des AED, en contradiction avec le décret statutaire des CPE et la circulaire de mission de 2015.

Il n'est pas de la responsabilité des CPE d'évaluer les AED, ni de déterminer leur avancement salarial !

**A contrario, le Snes-FSU exige :**

→ **la déconnexion entre l'évaluation des AED et l'avancement salarial ;**

→ **une revalorisation urgente pour toutes et tous sans contrepartie : 1800 euros minimum pour tout.e.s les AED !**

■ Maeva Bismuth

## Le saviez-vous ?



### Elections professionnelles : organisons 2 heures d'information syndicale

Le Snes-FSU étant une organisation syndicale représentative, elle est autorisée à tenir sur le temps de service une heure de réunion mensuelle d'information syndicale, à laquelle tout le personnel peut assister. Le S1 prévient par écrit le chef d'établissement au moins une semaine à l'avance de la tenue de la réunion. L'ordre du jour n'a pas à être communiqué à l'administration et le chef d'établissement ne peut pas refuser.

Pendant la période de six semaines précédant le jour des élections professionnelles, chacun des membres du personnel peut assister, en plus, à une réunion d'information spéciale.

Toutes les infos ici :



Nous conseillons aux sections d'établissement de profiter de cette possibilité supplémentaire. Pour préparer les élections professionnelles, une HMIS peut être organisée mi-novembre pour en présenter les enjeux, puis une autre entre le 1er et le 8 décembre, pour voter et faire voter.

## Mutations

### Votre mutation avec le Snes-FSU, le syndicat de référence !

Celles et ceux qui espéraient qu'avec la perte de compétences des CAP, le Snes-FSU mette la clé sous la porte, en sont pour leur frais : depuis 3 ans, et malgré la loi de transformation de la fonction publique, les collègues en projet de mutation n'ont jamais autant sollicité le Snes-FSU ! Pour cause, en l'absence des vérifications qui étaient faites auparavant par les élu.e.s, il est plus que jamais nécessaire d'être accompagné.e et conseillé.e à chaque étape des mutations inter comme intra, notamment pour limiter le risque d'erreurs qui pourraient entacher le résultat de la demande formulée.

Comme chaque année, dès le mois de novembre et l'ouverture du mouvement inter académique, les militant.e.s du Snes-FSU mettront leur temps et leur

énergie à la disposition des collègues qui les sollicitent pour les informer de leurs droits, les conseiller et les aider à élaborer la meilleure stratégie possible.

Cet accompagnement collectif, dans le cadre des réunions d'information, et individuel, dans le cadre du suivi proposé et de l'ouverture de la permanence dédiée, est indispensable pour s'assurer que chacune et chacun soit conforté.e dans ses droits mais également pour nourrir les revendications que portera le Snes-FSU, qui demeure le syndicat de référence, sur la mobilité des personnels dans le cadre des instances.

■ Maeva Bismuth, Fiona Verhaeghe

(( **Saisie des vœux du 16 novembre au 7 décembre midi.**

### PERMANENCES SPÉCIALES

de 14h à 17h  
du 9 au 30 novembre  
au 03 20 06 77 47  
et des réunions (voir site)

## Le tweet du mois



**CharlineVanhoenac...** · 1 j  
Une femme au foyer qui touche 60€ de plus par mois grâce aux allocations, c'est de l'assistantat. Mais un repas à 100.000 boules, c'est « de la synergie entre acteurs régionaux. » #Wauquiez dailymotion.com/video/x8eieeb

71 398 1807



Mobilisations pour la voie professionnelle, le droit de grève et les salaires, 18 octobre 2022, dans toute l'académie

## L'agenda du SNES-FSU

**A consulter régulièrement**



[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



@snesdelille



twitter.com/snesdelille



### Les stages

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à tou.te.s. Le Snes-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.e.s. Si vous travaillez le jour du stage, vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.



### Stages SNES

- **Collège-lycée** : mardi 15 novembre, 9h à 17h, Cambrai (lycée Paul Duez), Hazebrouck (lycée de Flandres), Hénin-Beaumont (lycée Pasteur)
- **Stagiaires et entrée dans le métier** : jeudi 22 novembre, 9h à 17h, Inspe, Villeneuve d'Ascq
- **Carrières** : mardi 29 novembre, 9h à 17h, lycée Béhal, Lens
- **Les langues vivantes au collège et lycée** : jeudi 1er décembre, 9h 17h, lycée Baggio, Lille
- **TZR** : vendredi 2 décembre, 9h à 17h, lycée Condorcet, Lens
- **CPE** : mardi 6 décembre, 9h à 17h, lycée Montebello, Lille
- **Bien faire son travail... à quel prix ?** jeudi 8 décembre, 9h à 17h, Lille (lieu exact à préciser)

### Stages FSU

- **Le mérite est-il vraiment juste ?** jeudi 10 novembre, 9h à 17h, lycée Faidherbe, Lille
- **Réforme de la voie professionnelle** : jeudi 17 novembre, lycée Baggio, Lille (lieu à confirmer)



### Instances

- **CAA** : lundi 21 novembre après-midi, au local du Snes 209 rue Nationale, Lille, et en visio



**Le Snes-FSU appelle à se mobiliser contre les violences faites aux femmes**

→ 19, 25 novembre... rassemblements, manifestations, courses, marches, événements, retrouvez toutes les dates sur notre site



### Hommage à nos camarades

#### Jean-Pierre Bottineau

La section académique du Snes-FSU tient à rendre hommage à Jean-Pierre Bottineau qui nous a quittés il y a quelques semaines. Jean-Pierre était un militant infatigable, avec un engagement syndical chevillé au corps. Il a su faire vivre pendant de très nombreuses années la section Snes-FSU du lycée Blaringhem de Béthune dont il a été un S1 apprécié et estimé de toutes et tous. Retraité, il était avec Martine, son épouse, aussi engagée et infatigable que lui, de toutes les manifestations et mobilisations.

Le Snes-FSU de Lille présente à Martine et à toute sa famille ses plus sincères condoléances.

#### Thérèse-Marie David

CPE dans le Douaisis, adhérente dès son entrée dans le métier, commissaire paritaire SNES, Thérèse-Marie David fut aussi dans le S1 du Lycée Corot à Douai une représentante de la vie scolaire comme dans le Conseil d'Administration où elle siégeait en tant qu'élue SNES aux côtés des enseignants. CPE était un métier qu'elle avait choisi et elle en défendait au quotidien les valeurs et les spécificités. Malgré un état de santé fragilisé, victime de méthodes managériales inhumaines, Thérèse-Marie mena avec son S1 un combat particulièrement éprouvant pour elle.

Cette situation pour ses 3 enfants et son mari fut très lourde à vivre, d'autant que



Mobilisation pour les salaires, 29 septembre 2022



### Que fait le SNES-FSU ?

**Permanences Violences Sexuelles et Sexistes au travail**

**Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !**

La section académique du Snes-FSU assure, un jeudi par mois, de 10h à 12h30, une permanence dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail.

#### Prochaines dates :

**jeudi 10 novembre et 8 décembre**

Pour prendre rendez-vous ou nous contacter tout au long de l'année : [vss@lille.snes.edu](mailto:vss@lille.snes.edu)

la maladie ne lui permit pas de poursuivre sa vie professionnelle. Elle est décédée le 14 Septembre à l'âge de 64 ans.

Le S3 et particulièrement le secteur CPE et son S1 tiennent à lui rendre hommage pour son courage et son engagement.